



GUIDE DE BIENVENUE



UNSA GROUPE BOULANGER



Devenir adhérent à **l'UNSA Boulanger**, c'est aussi adhérer aux valeurs de l'UNSA.

C'est faire partie d'un collectif fort, intelligent et solidaire. Ensemble, nous construisons l'avenir de notre entreprise.

Par votre adhésion, vous bénéficiez d'une **assistance solide** tout au long de votre parcours professionnel au sein du groupe United B, ainsi que d'une protection juridique incluant **les services de juristes et d'avocats**, si nécessaire.

Enfin, et surtout, cela vous permet d'intégrer cette belle et grande famille que représente **l'UNSA Groupe Boulanger** : des femmes et des hommes qui aiment leur entreprise et qui contribuent au quotidien, à améliorer sa performance et le bien être des équipes.

Soyons libres de choisir un avenir meilleur ensemble.



Jean-Luc RACINE
Secrétaire Général

- Bénéficier des **informations essentielles** sur votre entreprise avec un éclairage de la part de nos experts.
- Pouvoir compter sur le réseau UNSA Boulanger composé de plus de 250 élu(e)s de terrain, des délégué(e)s régionaux qui parcourent tout au long de l'année vos régions pour **informer et aider** les équipes.
- Avoir une **protection Juridique** dans un cadre professionnel. C'est la garantie d'être défendu avant, pendant et après un conflit avec votre employeur.

Contribuer à l'**indépendance et l'autonomie du syndicat**, grâce aux adhésions collectées, nous pouvons financer de manière indépendante le fonctionnement du syndicat.

Développement digital, service juridique, visites syndicales sur tout le territoire, formations...

Le Bureau du syndicat

Il pilote les actions, gère les activités courantes et met en œuvre les décisions prises..
il garantit le bon fonctionnement de l'organisation et la défense des intérêts des adhérents.



Jean-Luc RACINE

Secrétaire Général
Délégué Syndical Central
Vendeur Boulanger Bethune



Stéphane SOURDET

Secrétaire Général Adjoint
Délégué Syndical Central Adjoint
Technicien Boulanger Aubagne



Salima DJELLEB

Secrétaire au Développement
Vendeuse Boulanger Eragny



Ismahane BABAHACENE

Secrétaire Administrative
Conseillère Service Client
Boulanger Lattes



Yannick DUFAY

Trésorier
Chargé de demande d'avoir
Entrepôt National

Equipe de proximité

les délégués régionaux

Ils représentent l'UNSA BOULANGER auprès des équipes et **défendent les droits des salariés**.
Ils relaient les revendications et veillent au **respect des droits sociaux dans l'entreprise**.
Ils sont habilités et **formés pour vous accompagner** lors d'une convocation à sanction.

Yannick DUFAY
06 23 09 60 24



Christophe DEFRANCE
06 35 10 81 32



Michael CARTON
07 60 36 79 47



Jean-Luc POT
06 59 32 36 59



Julien SAUER
06 20 63 99 05



Jean-Luc RACINE
07 60 36 79 47



Karima GABY
06 67 89 63 57



Christophe POURRAT
06 79 46 76 38



Amélie JASICA
06 79 45 11 71



Julien SANTIAGO
06 78 12 87 11



Sébastien HOVAGUIMIAN
06 72 71 39 62



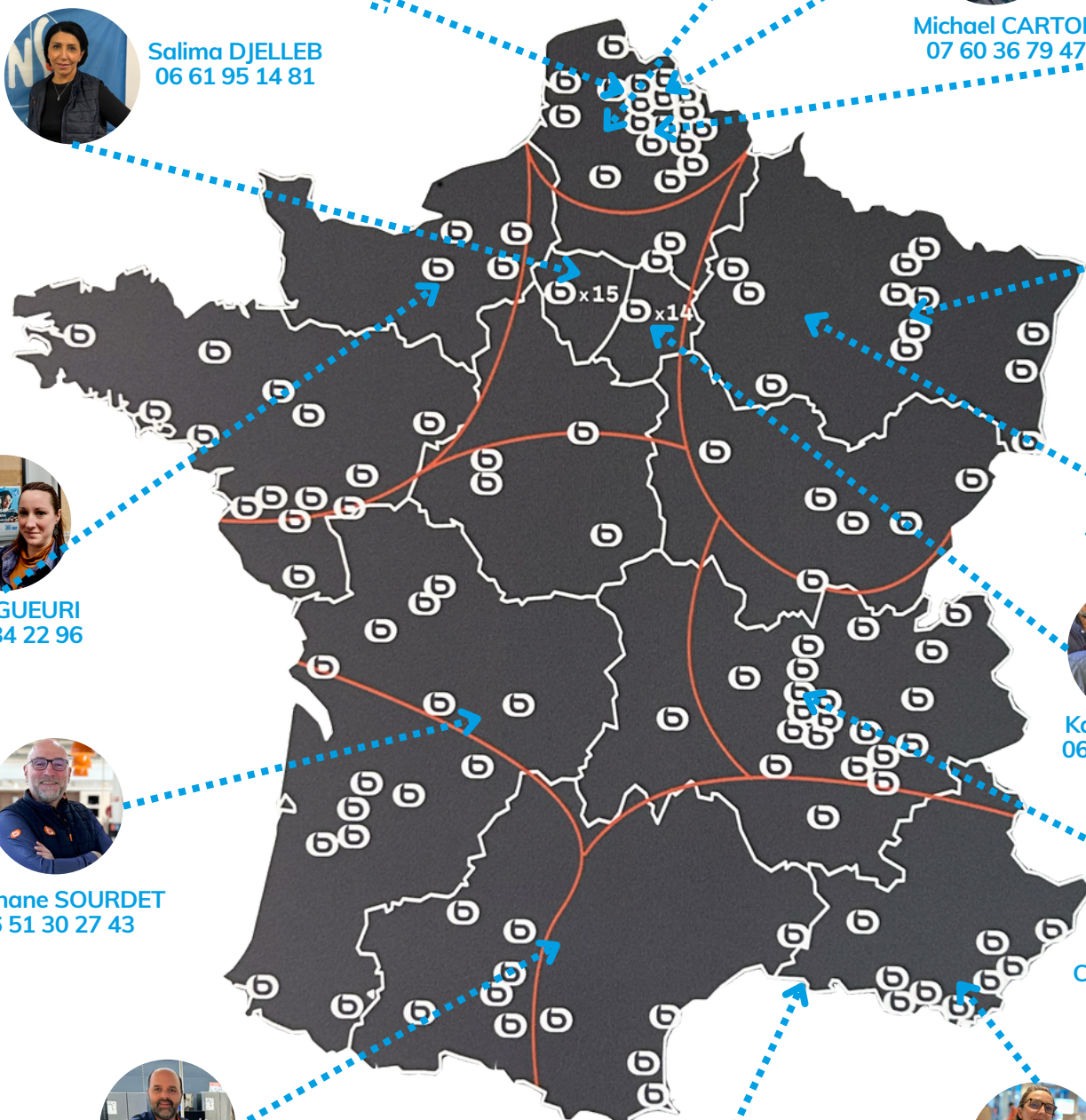
Stéphane SOURDET
06 51 30 27 43



Ingrid GUEURI
06 74 84 22 96



Salima DJELLEB
06 61 95 14 81



Les Contacts Utiles



Avant de nous contacter, pensez à vérifier si la réponse à votre question n'est pas déjà disponible sur notre application. Cet outil puissant regroupe l'ensemble des accords et informations sur vos métiers et vos droits.

ASSISTANCE CONSEIL JURIDIQUE



07 60 36 79 47

contact@unsa-boulanger.com

GOOD NEWS!!!
Notre Application
UNSA Boulanger
est disponible !

Libres ensemble

Libres ensemble

Éducation

Départ en retraite

Avec l'UNSA je reste connecté.e

SUIVEZ-NOUS



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

ET POUR PLUS D'INFOS

contact@unsa-boulanger.com



www.unsa-boulanger.com

Cotisation annuelle 90 €

soit environ 2,55 € par mois après déduction fiscale.



Adhérer au syndicat UNSA Boulanger pour 90 € par an, a un impact financier réel réduit, grâce à la réduction d'impôt prévue par la législation française. Voici comment cela fonctionne :

1. Montant de l'adhésion : 90 € par an.
2. Réduction d'impôt : 66 % du montant de la cotisation annuelle.
 - 66 % de 90 € = 59,40 €.
3. Coût réel après réduction ou crédit d'impôt :
 - 90 € - 59,40 € = 30,60 € par an.

En résumé :

- Le coût réel pour l'adhérent est de seulement 30,60 € par an, **soit environ 2,55 € par mois** après déduction fiscale.
- Cela reste un investissement très abordable pour bénéficier de conseils, d'un accompagnement personnalisé, et d'une protection juridique professionnelle.

C'est un moyen accessible de défendre ses droits tout en participant à une action collective.

Principaux Avantages

- 1. Information juridique** : Accès à une assistance téléphonique pour obtenir des conseils juridiques sur des sujets liés à votre vie professionnelle, comme le contrat de travail, les heures de travail, ou les ruptures conventionnelles.
- 2. Accompagnement en cas de litige** : Prise en charge des démarches pour résoudre un conflit avec un employeur ou un tiers, par voie amiable ou judiciaire, selon les garanties prévues.
- 3. Soutien juridique** : Couverture des frais et honoraires d'avocat dans la limite des plafonds indiqués pour défendre vos droits devant les juridictions compétentes.
- 4. Couverture étendue** : Défense des intérêts en cas de litiges liés au contrat de travail, licenciement, sanctions disciplinaires, harcèlement ou autres problèmes professionnels.
- 5. Assistance en cas de recours** : Appui pour contester certaines décisions administratives ou employeurs, comme des sanctions injustifiées ou des refus de droits.
- 6. Plafond de garantie** : Les dépenses pour chaque sinistre sont couvertes dans une limite maximale de 16 000 €.

Limites et exclusions

- La garantie ne s'applique pas aux litiges collectifs ou syndicaux.
- Certains frais spécifiques (comme les amendes ou les dommages-intérêts) ne sont pas couverts.

Cette assurance permet aux adhérents de bénéficier d'un appui concret et professionnel face aux défis juridiques rencontrés dans leur vie professionnelle.

Vous avez des questions ?

07 60 36 79 47

contact@unsa-boulangier.com

